

---

**D-Link Canada Inc. – Garantie à vie limitée (Classe A)**

Subordonné aux termes et conditions décrits dans ces présentes, D-Link Canada, Inc. (« **D-Link** ») fournit cette garantie limitée (« Garantie limitée ») :

- uniquement aux individus ou entités qui ont achetés originalement (« client ») le produit (« Produit ») de D-Link ou de son revendeur ou distributeur agréé, et
- uniquement pour les produits qui sont achetés de D-Link ou de son revendeur ou distributeur agréé et qui sont livrés à l'intérieur du Canada.

CETTE GARANTIE PRENDRA EFFET UNIQUEMENT LORS : (A) DE LA RÉCEPTION PAR D-LINK DE LA CARTE D'ENREGISTREMENT DU PRODUIT, ACCOMPAGNÉE D'UNE COPIE DE LA PREUVE D'ACHAT, DANS UN DÉLAI DE 90 JOURS À COMPTER DE LA DATE D'ACHAT ; OU (B) DE L'ENREGISTREMENT DU PRODUIT EN LIGNE AVEC D-LINK DANS UN DÉLAI DE 90 JOURS À COMPTER DE LA DATE D'ACHAT. VEUILLEZ VISITER LE SITE DE SUPPORT DE D-LINK À L'ADRESSE <http://support.dlink.ca> POUR ENREGISTRER LE PRODUIT EN LIGNE. TOUT MANQUEMENT À ENVOYER LA CARTE D'ENREGISTREMENT ET LA PREUVE D'ACHAT À D-LINK, OU À ENREGISTRER LE PRODUIT EN LIGNE SIGNIFIE QUE D-LINK POURRAIT NE PAS ÊTRE TENU DE RESPECTER LES ENGAGEMENTS, QUELS QU'ILS SOIENT, CONTENUS DANS CETTE GARANTIE.

**Garantie de produit :** D-Link garantit que la partie matérielle du produit de D-Link, y compris les blocs d'alimentation internes et externes et les ventilateurs (le « Matériel »), sera exempte de défauts matériels de fabrication et de matériaux dans les conditions normales d'utilisation à compter de la date de l'achat original au détail du produit (« Période de garantie »), sauf comme autrement indiqué dans les présentes.

La garantie à vie limitée pour les Produit(s) est définie comme suit :

- Matériel pour aussi longtemps que le client original / utilisateur final propriétaire du produit, ou cinq ans après leur cessation de produits, selon la première éventualité (à l'exclusion d'alimentation électrique et ventilateurs)
- Blocs d'alimentation et ventilateurs trois (3) ans
- Pièces de rechange et trousse de rechange quatre-vingt-dix (90) jours

La seule obligation de D-Link sera de réparer ou de remplacer le Matériel défectueux au cours de la Période de garantie sans aucun frais pour le propriétaire original, le remplacement ou la réparation étant à la seule discrétion de D-Link. Une telle réparation ou remplacement sera effectué par D-Link dans un centre de service agréé de D-Link. Le Matériel de remplacement peut ne pas être neuf, de même marque ou modèle ou une pièce identique. D-Link peut à sa seule discrétion remplacer le Matériel défectueux ou toute partie du Matériel par un produit remis à neuf que D-Link considère raisonnablement comme étant dans l'ensemble équivalent (ou supérieur) à tous les égards importants au Matériel défectueux. Le Matériel réparé ou remplacé sera garanti pendant la période restante de la Période de garantie originale à compter de la date de l'achat original au détail. Tout le Matériel (ou partie du Matériel) qui est remplacé par D-Link deviendra la propriété de D-Link suite au remplacement.

**Garantie limitée de logiciel:** Les garanties de D-Link en ce qui concerne la partie logiciel du produit (« **Logiciel** ») sont énoncées dans l'accord de licence pour les utilisateurs finaux fourni avec le Logiciel.

**Soumettre une réclamation :** Si le produit est défectueux, le client devra retourner le produit au revendeur ou au distributeur agréé de qui le produit a été originalement acheté ; lequel retour devra se conformer à la politique de retour de ce revendeur ou distributeur agréé. Au cas où le délai fixé par le revendeur ou le

distributeur agréé pour accepter le retour d'un produit a expiré, mais que le produit est toujours couvert par la Période de garantie, ou dans le cas où le produit a été acheté directement de D-Link, le client devra retourner le produit à D-Link en conformité avec la politique courante de D-Link à ce moment, en matière d'autorisation de retour de matériel. Pour des détails concernant la politique de D-Link en matière d'autorisation de retour de matériel, veuillez visitez le site support.dlink.ca ou communiquez avec le bureau régional de D-Link.

D-Link peut rejeter ou renvoyer n'importe quel produit qui n'est pas emballé et expédié en stricte conformité avec les conditions décrites dans ces présentes, ou pour lequel un numéro RMA n'est pas visible de l'extérieur de l'emballage. Le propriétaire du produit accepte de payer les frais raisonnables encourus par D-Link pour la manutention et la réexpédition pour tout produit qui n'est pas emballé et expédié en conformité avec les conditions exigées dans ces présentes, ou qui est tenu par D-Link comme n'étant pas défectueux ou non-conforme.

**Ce qui n'est pas couvert** : Cette Garantie Limitée fournie par D-Link ne couvre pas :

- (a) Les produits remis à neuf ou tout produit acheté dans des soldes d'inventaire ou les soldes de liquidation ou d'autres ventes, où D-Link, le vendeur, ou le liquidateur décline expressément à ses provisions pour garantie concernant le produit ;
- (b) l'installation initiale, ou installation ou enlèvement du produit pour la réparation ou tous les coûts qui y sont associés (y compris les frais d'expédition) ;
- (c) les ajustements opérationnels au produit qui ne sont pas couverts ou qui ne sont pas autorisés dans le manuel du produit ;
- (d) dommages qui surviennent pendant l'expédition, ou les dommages dus aux pannes d'électricité ou aux calamités naturelles ;
- (e) dommages cosmétiques au produit ;
- (f) le produit si le produit, selon le seul jugement de D-Link, a été l'objet d'abus, d'accident, de modification, de manipulation, de négligence, d'installation défectueuse, de manque de soin raisonnable, de réparation ou d'entretien, utilisation abusive ou usage autrement que prévu dans le manuel du produit ;
- (g) le produit si le modèle ou le numéro de série est manquant ou a été enlevé, altéré, manipulé ou défiguré ; et/ou
- (h) tout produit qui a été réparé ou entretenu par quelqu'un d'autre que D-Link ou un représentant agréé de D-Link.

**Déni des autres garanties** : À L'EXCEPTION DE LA GARANTIE LIMITÉE SPÉCIFIÉE DANS CES PRÉSENTES, LE PRODUIT EST FOURNI « À L'ÉTAT » SANS AUCUNE GARANTIE OU CONDITIONS QUELLES QU'ELLES SOIENT, ET D-LINK PAR CES PRÉSENTES DÉCLINE EXPRESSÉMENT TOUTES LES GARANTIES ET CONDITIONS EXPRESSES, IMPLICITES OU STATUTAIRES, INCLUANT, SANS AUCUNE LIMITATION, TOUTE GARANTIE OU CONDITION DE VALEUR MARCHANDE, D'ADAPTATION DU PRODUIT À UN USAGE PARTICULIER ET DE NON-CONTREFAÇON. SI UNE GARANTIE OU UNE CONDITION IMPLICITE NE PEUT ÊTRE DÉCLINÉE DANS UNE PROVINCE OU DANS UN TERRITOIRE OÙ UN PRODUIT EST VENDU, EXCEPTÉ COMME EXPRESSÉMENT DÉCRIT SOUS LA PRÉSENTE GARANTIE, LA TOTALITÉ DU RISQUE QUANT À LA QUALITÉ, AU CHOIX ET À LA PERFORMANCE DU PRODUIT EST DU RESSORT DE L'ACHETEUR DU PRODUIT.

**Limitation de responsabilité** : DANS LES LIMITES MAXIMUM PERMISES PAR LA LOI, D-LINK N'EST PAS RESPONSABLE SOUS AUCUN CONTRAT, NÉGLIGENCE, RESPONSABILITÉ STRICTE OU TOUTE AUTRE THÉORIE LÉGALE OU D'ÉQUITÉ POUR TOUTE PERTE D'USAGE DU PRODUIT, DÉRANGEMENT OU DOMMAGES DE TOUTE SORTIE, QU'ILS SOIENT INDIRECTS, SPÉCIAUX, PUNITIFS, FORTUITS OU CONSÉCUTIFS (INCLUANT, MAIS NE S'Y LIMITANT PAS, LES DOMMAGES POUR PERTE D'ACHALANDAGE, PERTE DE REVENU OU DE PROFIT, ARRÊT DE TRAVAIL, DÉFAILLANCE OU DÉFAUT DE FONCTIONNEMENT DES ORDINATEURS, DÉFAILLANCE D'AUTRES ÉQUIPEMENTS OU DE PROGRAMMES INFORMATIQUES AUXQUELS LE PRODUIT D-LINK EST RELIÉ, PERTE D'INFORMATION OU DES DONNÉES CONTENUES DANS, STOCKÉES SUR, OU INTÉGRÉES AVEC TOUT

PRODUIT RETOURNÉ À D-LINK POUR LE SERVICE SOUS GARANTIE) RÉSULTANT DE L'USAGE DU PRODUIT, EN RELATION AVEC LE SERVICE SOUS LA GARANTIE, OU DÉCOULANT DE TOUTE VIOLATION DE CETTE GARANTIE LIMITÉE, MÊME SI D-LINK A ÉTÉ INFORMÉ DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES. LE SEUL RECOURS EN CAS DE VIOLATION DE LA PRÉSENTE GARANTIE EST LA RÉPARATION, LE REMPLACEMENT OU LE REMBOURSEMENT DU PRODUIT DÉFECTUEUX OU NON-CONFORME, LA RÉPARATION OU LE REMPLACEMENT SERA À LA SEULE DISCRÉTION DE D-LINK. LA RESPONSABILITÉ MAXIMUM DE D-LINK SOUS CETTE GARANTIE EST LIMITÉE AU PRIX D'ACHAT DU PRODUIT COUVERT PAR LA GARANTIE.

**Loi applicable :** Cette garantie sera régie par les lois de la Province de l'Ontario. Certaines provinces peuvent ne pas autoriser les exclusions ou les limitations des dommages accessoires ou indirects, ou les limitations sur la durée d'une garantie implicite, de sorte que les limitations et les exclusions contenues dans ces présentes peuvent ne pas s'appliquer. Cette garantie accorde des droits légaux spécifiques et vous pourriez également avoir d'autres droits qui varient d'une province à une autre. Tous les litiges sous cette garantie seront résolus par une cour de juridiction compétente dans la Province de l'Ontario.

**Marques de commerce :** D-Link est une marque de commerce déposée de D-Link Corporation et de D-Link Canada, Inc. Les autres marques de commerce ou marques de commerce déposées sont la propriété de leurs propriétaires respectifs.

**Déclaration de droits d'auteur** Aucune partie de cette publication ou documentation accompagnant ce produit ne peut être reproduite sous quelque forme que ce soit, ou par quelque moyen que ce soit ou être utilisée pour produire n'importe quel dérivé tel que la traduction, la transformation, ou l'adaptation sans la permission de D-Link Corporation ou D-Link Canada, Inc., comme stipulé par le United States Copyright Act de 1976 et tous les amendements à cette loi. Le contenu est sujet au changement sans préavis. Copyright 2009 par D-Link Corporation ou D-Link Canada, Inc. Tous droits réservés. D-Link Canada, Inc. est un licencié et un distributeur agréé.

**Avertissement concernant la marque CE :** Ceci est un produit de la classe A. Dans un environnement domestique, ce produit peut causer des interférences radio, dans lequel cas l'utilisateur peut être requis de prendre des mesures appropriées.

**Déclaration FCC :** Cet équipement a été testé et a été trouvé conforme aux limites établies pour un dispositif numérique de classe A, conformément à la section 15 des règles de la FCC. Ces limites sont conçues pour assurer une protection raisonnable contre les interférences nocives dans une installation commerciale. Cet équipement produit, utilise, et peut émettre de l'énergie radiofréquence et, s'il n'est pas installé et utilisé selon les instructions, il peut causer des interférences nocives à la radiocommunication. Cependant, il n'y a aucune garantie qu'il n'y aura pas d'interférences dans une installation particulière. L'utilisation de cet équipement dans un environnement résidentiel est susceptible de causer des interférences nocives à la réception radio ou des programmes de télévision. Si cet équipement cause des interférences nocives à la réception radio ou des programmes de télévision, ce qui peut être établi en allumant et en éteignant l'équipement, l'utilisateur est encouragé à essayer de corriger l'interférence en adoptant une ou plusieurs des mesures suivantes :

- Réorientez ou changez la position de l'antenne de réception.
- Augmentez l'écart entre l'équipement et le récepteur.
- Reliez l'équipement sur une sortie d'un circuit différent de celui auquel le récepteur est relié.
- Consultez le revendeur ou un technicien expérimenté de radio ou de télévision pour assistance.

**Pour des renseignements détaillés concernant la garantie applicable aux produits achetés hors du Canada, veuillez communiquer avec le bureau correspondant local de D-Link.**